

que l'on appelle parfois les «décrocheurs», parfois les «impersévérants», mais qui, si on leur donne une chance spéciale à laquelle leurs difficultés particulières donnent droit, peuvent finalement jouer un rôle utile et honorable dans une société qui se doit de soutenir ceux qui ont besoin de cette aide spéciale pour se tirer ensuite d'affaire seuls et profitablement aussi bien pour eux-mêmes que pour l'État.

En passant, un programme de ce genre existe depuis des années et remporte beaucoup de succès, grâce notamment à la collaboration d'entreprises . . .

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Comme il est 6 heures du soir, je quitte maintenant le fauteuil pour y revenir à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): A l'ordre! Lorsque la Chambre a suspendu sa séance à 6 heures ce soir, l'honorable député de Lotbinière (M. Dubois) avait la parole.

M. Dubois: Monsieur le président, à 6 heures j'étais en train de parler de la formation professionnelle qui aidait effectivement la création d'emplois. J'étais au quatrième point, comment se réalisait cette formation. Ce programme existe évidemment depuis des années et remporte effectivement beaucoup de succès, grâce notamment à la collaboration d'entreprises comme la Banque de Montréal, la Consolidated-Bathurst, la Bell Canada et la Canadair. Car il va sans dire, monsieur le président, que la réussite ne s'obtient pas par les seuls efforts des gouvernements dans une économie comme la nôtre, qui repose principalement sur l'entreprise privée.

Le secteur privé doit donc contribuer à l'évaluation et à la définition des besoins en travailleurs spécialisés, afin qu'on puisse former la main-d'œuvre dont il a besoin. C'est encore du secteur privé que nous viendront une quantité de renseignements sur la pertinence et la qualité de nos données sur le marché du travail. Cinquièmement, monsieur le président, j'aimerais insister sur l'égalité des chances pour les femmes et les autres personnes ayant des besoins spéciaux, y compris les autochtones dont l'arrivée sur le marché du travail sera plus considérable au cours de la prochaine décennie, particulièrement dans l'Ouest canadien. Nous devons veiller à ce que les personnes handicapées et les autres personnes défavorisées sur le marché du travail puissent acquérir ou améliorer les compétences dont elles ont besoin pour accéder aux bons emplois de l'avenir. Au sujet de l'aide aux handicapés, le gouvernement canadien, par l'entremise du ministère de l'Emploi et de l'Immigration, a mis sur pied un programme pour aider à accentuer l'aide aux employeurs qui embaucheraient des personnes handicapées.

Je pense qu'au terme de l'année des handicapés, en 1981, ce programme a eu un succès fulgurant partout au Canada, et a permis à ce secteur de la population de participer activement au domaine du travail. Sixièmement, concernant cette situation de nouveaux programmes, on assurera la possibilité que les organismes bénévoles ou sans but lucratif participent à la prestation de la formation. Septièmement, un programme de mobilité de main-d'œuvre permettra à nos travailleurs, y com-

L'emploi

pris ceux du Québec, de profiter des avantages résultant de grands projets entrepris dans d'autres régions mais dont toutes les provinces ont droit de bénéficier. Ce n'est pas en cloisonnant les villes, les régions et les provinces que l'on rendra véritablement service à nos travailleurs, surtout si on les prive de la chance, je dirai du droit qu'ils ont de se décrocher un emploi qui leur permettra de vivre et de faire vivre leur famille avec aisance.

Ce qui a paru agacer certaines provinces récemment, c'est le désir du gouvernement fédéral, qui contribue financièrement à une immense portion de l'œuvre de formation des travailleurs, de voir son rôle signalé à la population. C'est, il me semble, aussi raisonnable que de faire croire que tout l'argent vient des provinces sous prétexte que l'on parle d'éducation. Je pense qu'il est tout à fait important que notre population québécoise sache que ce programme est financé en très grande partie par le gouvernement canadien, grâce aux sommes qu'il y consacre depuis de nombreuses années. A mon avis, un programme national de formation doit être souple et facilement adaptable à l'évolution de la conjoncture. Voilà pourquoi cette Chambre a déjà un projet de loi inscrit par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy), et qui prévoit le prolongement de la période de formation au delà des 52 semaines actuelles, de même qu'un accès élargi à la formation, la simplification et l'amélioration de l'administration du programme de formation, ainsi qu'une présence plus grande du secteur privé et d'autres groupes dans la formation en industrie.

Comme je le disais tantôt, il est essentiel d'obtenir une participation accrue de la part du secteur privé, afin d'évaluer et de définir les besoins en travailleurs spécialisés et d'entreprendre une formation qui y réponde. Il faut aussi souhaiter, monsieur le président, que les provinces, sans oublier certes leur juridiction ou leurs besoins financiers, démontrent plus d'intérêt pour les besoins véritables des travailleurs en matière de formation, surtout en fonction des besoins de l'avenir, et qu'elles se souviennent, ces mêmes provinces, que même lorsqu'elles mettent professionnellement la main à la pâte, elles n'ont pas le monopole de la réussite totale et absolue. C'est d'ailleurs M^{me} Lise Bissonnette qui le rappelait dans le journal *Le Devoir* du 16 janvier, après la conférence de Vancouver, au ministre québécois de l'Éducation, M. Camille Laurin, et au secrétaire parlementaire du ministre du Travail, M. Marois, M. Robert Dean, en disant qu'au Québec, à lui seul, le secondaire professionnel est un mini-scandale: 90 sortes de formations surspécialisées pour des jeunes de 14 à 17 ans.

Monsieur le président, tous reconnaissent que la loi sur la formation professionnelle des adultes, maintenant vieille de 15 ans, ne satisfait plus de façon adéquate aux besoins de l'heure, et encore moins à ceux de l'avenir où la haute spécialisation ne cessera de s'imposer. Il faut absolument un effort concerté de tous les gouvernements ainsi que du secteur privé pour obtenir une formation professionnelle totalement adaptée aux besoins nouveaux et changeants de notre économie et de notre industrie. La même collaboration intelligente et pratique s'impose de la part des syndicats de travailleurs et de ces derniers individuellement. Il faut également cesser ou tout au moins réduire considérablement la formation dans les secteurs où il y a un surplus de main-d'œuvre ou encore là où on prévoit une évolution de ce genre.